

Cours présentiel : Techniques d'injections et prélèvements sanguins pour les pharmaciens et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd

La théorie des techniques d'injection et de prise de sang est un cours e-learning.

Cette partie théorique vous est donnée par l'un de nos partenaires (voir site de la FPH).

Descriptif

Ce cours fait partie du «certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins».

Connaissances de base et exercices pratiques :

- Injections sous-cutanées et intramusculaires (au bras)
- Prises de sang veineuses et capillaires
- Connaissance du matériel, consignes d'hygiène et de sécurité
- Communication et contact avec le/la patient-e.
- Description des principes généraux en matière de mesures d'urgence lors de chocs anaphylactiques et application pratique de ces mesures.
- Exemples d'utilisation pratique de médicaments en injection sous-cutanée

Public cible

Pharmaciennes et pharmaciens titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger de pharmacien-ne-s selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd.

Conditions d'admissions

- Diplôme fédéral de pharmacien-ne-s ou diplôme étranger de pharmacien-ne-s selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd.
 - Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant-e-s exercent mutuellement les techniques sur leurs collègues.
 - Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP) vivement conseillée.
 - Dans les situations suivantes, il est vivement conseillé au/à la participant-e de consulter son médecin de famille pour savoir s'il/si elle peut ou non suivre le cours :
 - participante enceinte
 - participant-e hémophile
 - participant-e sous aspirine, anticoagulant ou autre médication fluidifiant le sang
- La décision de participation à ce cours ne revient pas au centre de formation.

Buts

Les participant-e-s sont à même de réaliser des injections et des prises de sang à la pharmacie.

Contenus

Skills training (théorie et exercices pratiques) :

- Injections sous-cutanées et intramusculaires (au bras)
- Prises de sang veineuses et capillaires
- Connaissance du matériel, consignes d'hygiène et sécurité, communication et contact avec le/la patient-e.
- Description des principes généraux en matière de mesures d'urgence lors de chocs anaphylactiques et application pratique de ces mesures.
- Exemples d'utilisation pratique de médicaments en injection sous-cutanée (HBPM)

Méthodes

Préparation individuelle (auto-formation) : étude des supports de cours, test préalable et apporter avec soi le livre reçu et le test effectué.

- Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (2 responsables de cours par groupe de 12 participant-e-s)
- Examen final sous forme de simulation :
 - Chaque participant-e doit effectuer 2 exercices pratiques :
 - Une injection intramusculaire au bras
 - Une prise de sang veineuse
 - Questions de transfert sur les différences et similitudes entre les différentes injections et l'anaphylaxie.

Clôture

Attestation : Cours de présence « Techniques d'injection et prélèvements sanguins pour les pharmaciens-n-es »
Ce cours est validé avec 100 points FPH.

Indication : L'attestation fait partie du certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins.

Durée/volume

- Préparation : autoformation (supports de cours) : 4h
- Journées de cours : 2 jours (09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h); 16 leçons (y compris le test)

Lieu

Haute école de Santé Fribourg HEdS-FR, Rte des Arsenaux 16a, 1700 Fribourg

Responsables de la formation

Aude Ponchaut, maître d'enseignement

Skills Trainer : professeur-e-s expérimenté-e-s de la HEdS-FR

Chocs anaphylactiques et communication : Dr. Erik Paus, pharmacien

Coûts : CHF 970.- (documents de cours et ravitaillement inclus)

Conditions d'annulation et de désistement

La formation débute uniquement si le nombre de participant-e-s est suffisant. Le paiement des sessions se fait dès réception de la facture d'écolage, avant le début de la formation.

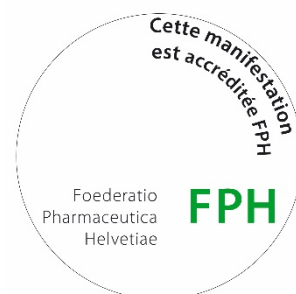
En cas de désistement entre l'inscription et 2 semaines avant le début du cours, 50 % d'écolage est dû à la HEdS-FR. En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le cours, la totalité de l'écolage (frais de formation) reste due à la HEdS-FR.

Tout désistement doit être annoncé par écrit auprès du secrétariat « Prestations de service » de la HEdS-FR.

La date de réception du courrier est considérée comme date officielle de désistement.

Vous avez, bien entendu, la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne.

Délai d'inscription : 4 semaines avant le cours



22.05.2020